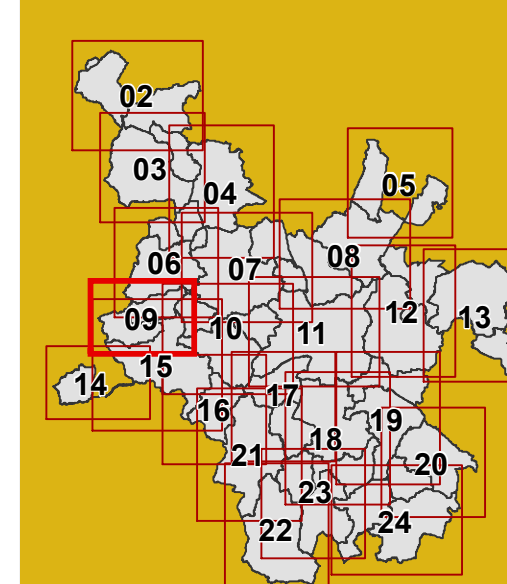




E - ANNEXES

E-1 Servitudes d'Utilité Publique



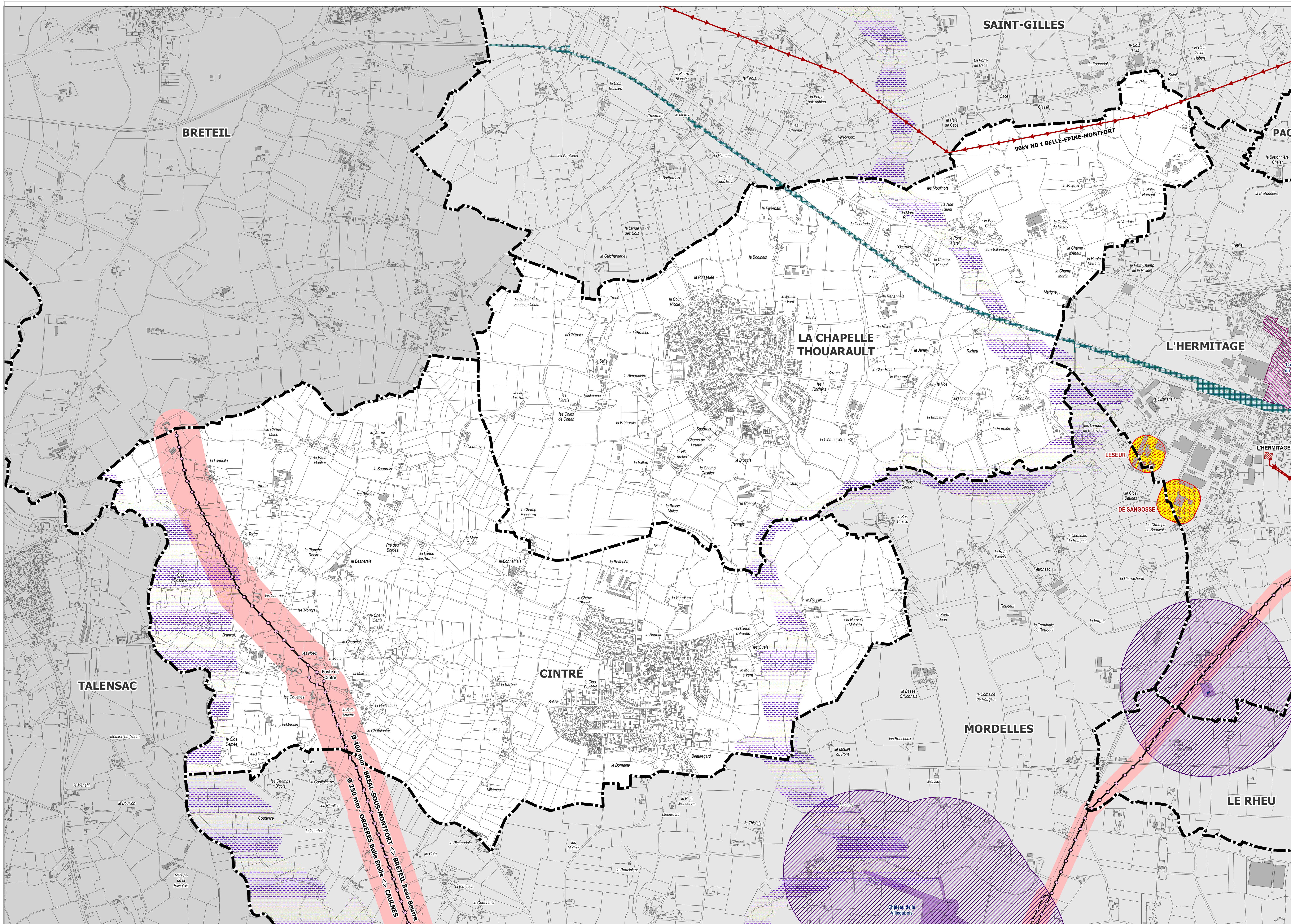
E-1-2 Patrimoine, ressources, équipements

Plan E-1-2.09

Cintré / La Chapelle-Thouarault

Elaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°2 par arrêté du Président de Rennes Métropole du 27/02/2020

Echelle : 1 / 10 000
Février 2020



Éléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Servitudes sur les volets patrimoine, ressources et équipement

- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)**
 - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (A5)**
 - Canalisation d'adduction d'eau potable
- Servitude de protection des monuments historiques (AC1) et sites (AC2) inscrits et classés**
 - Éléments bâtis et non bâtis protégés au titre des monuments historiques
 - Périmètre de protection de 500m
 - Périmètre des sites inscrits et classés
 - Périmètre délimité des abords (PDA)
- Servitudes de protection des captages d'alimentation en eau potable (AS1)**
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché complémentaire
 - Périmètre de protection rapproché sensible
 - Périmètre de protection éloigné
- Servitude de halage et de marchepied (EL03)**
 - Marchepied
 - Halage
- Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes express et des déviations d'agglomération (EL11)**
 - Axe de la servitude et terrains limitrophes
- Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures (I1)**
 - Canalisation d'hydrocarbure et zone de danger
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I3)**
 - Canalisation de gaz et zone de danger
 - Poste de gaz
- Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques (I4)**
 - Réseau aérien
 - Réseau souterrain
 - Poste électrique
- Servitudes relatives à la prévention des risques naturels (PM1) et technologiques (PM3)**
 - Périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI-PM1)
 - Périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRI-PM3)
- Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication (PT3)**
 - Axe de la servitude
- Servitudes relatives aux voies ferrées (T1)**
 - Parcelles du domaine ferroviaire

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU), déc 2019 - ©DGFiP (cadastre) 2017
 ©Rennes Métropole (SC), (données PAC) jul 2018 ; ©Ville de Rennes (bord de plan topographique général), déc 2018
 Réalisation : ©Rennes Métropole (DAU/SP/EU), fév 2020
 Logiciel SIG : ArcGIS 10.3.1
 Système de référence : RGF93 CC48 (GNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)
 PNT : ©IGN/IGNIS Rennes Métropole (SPEU/UCF), oct 2019 - PNT : ©IGN/IGNIS, 2016
 PT3 : ©Orange (En attente de récupération des données) - PNT : ©IGN/IGNIS, 2016